

# **ZOOM** SUR QUELQUES PRETS PROPOSES PAR LE POINT HABITAT

(En partenariat avec la SBE)

**Nouveaux taux au 1<sup>er</sup> septembre 2016**

<b>PRET JEUNE EMBAUCHE à TAUX ZERO</b>	
Affectation du Prêt	Equipement et aménagement du logement (meubles, électroménager, travaux, ordinateur et périphériques)
Conditions	Ancienneté comprise entre 3 mois et 3 ans pour le premier équipement
Montant Maximum	<b>3000 € à 0%</b>
Durée de remboursement	4 ans maximum

<b>PRET VEHICULE (ou 2 ROUES)</b>	
Affectation du Prêt	Véhicule neuf ou d'occasion Pour les personnels d'exploitation, de maintenance et de sécurité travaillant en horaires décalés, de nuit ou en 3x8 ou personnes en situation d'handicap
Conditions	Véhicule neuf ou d'occasion non soumis au malus énergétique
Montant Maximum	<b>13 000 €</b>
Durée de remboursement	5 ans maximum

<b>PRET TRAVAUX SERVICES DE NUIT</b>	
Affectation du Prêt	Travaux « d'occultation de la lumière » et/ou d'isolation phonique
Conditions	Au-delà de 6 mois d'ancienneté et assurer des services de Nuit
Montant Maximum	<b>3000 €</b>
Durée de remboursement	4 ans maximum

<b>PRET ACCESSION</b>	
Affectation du Prêt	Achat de la résidence principale en Ile de France
Conditions	Etre commissionné ou contractuel en CDI avec au moins un an d'ancienneté
Montant Maximum	<b>28 500 €</b>
Durée de remboursement	25 ans maximum

<b>PRET SECURITE 2 ROUES</b>	
Affectation du Prêt	Equipement de sécurité pour les 2 roues motorisées (Blouson/veste, casque, bottes, gants)
Conditions	Au-delà de 6 mois d'ancienneté
Montant Maximum	<b>1500 €</b>
Durée de remboursement	4 ans maximum

Tous ces prêts sont bonifiés par la RATP, l'entreprise prenant en charge une partie du coût du prêt. Les taux des prêts sont révisibles

<b>PRET DEMENAGEMENT</b>	
Affectation du Prêt	Déménagement en Ile de France pour les actifs ou en province uniquement au moment du départ à la retraite
Conditions	Au-delà de 6 mois d'ancienneté
Montant Maximum	<b>3000 €</b>
Durée de remboursement	4 ans maximum

### Taux bonifiés des Prêts au 1<sup>er</sup> septembre 2016 (Hors assurance)

	Durée		
	12 à 24 mois (2 ans)	25 à 48 mois (4 ans)	49 à 60 mois (5 ans)
<b>Prêt Jeune Embauché(e)</b>	0%	0%	0%
<b>Prêt Véhicule</b>	1%	1,3%	1,5%
<b>Autres Prêts</b>	1,1%	1,4%	1,6%

  

	12 à 180 mois (15 ans)	181 à 240 mois (20 ans)	241 à 300 mois (25 ans)
<b>Prêt Accession</b>	0,95%	1%	1,10%

<b>PRET TRAVAUX D'AMELIORATION ET CADRE DE VIE</b>	
Affectation du Prêt	Equipement et aménagement du logement (meubles, électroménager, travaux, ordinateur et périphérique)
Conditions	Au-delà de 6 mois d'ancienneté
Montant Maximum	<b>4500 €</b>
Durée de remboursement	4 ans maximum

Des fiches pour chaque prêt sont à votre disposition au Point Habitat. Celles-ci vous permettront de connaître le détail des conditions à remplir, les procédures d'octroi ainsi que les documents à fournir. Elles sont également téléchargeables sur le site de l'entreprise : **Urban Web/ Menu Général /info pratiques / Vie du salarié / Logement et Prêts**

Les équipes du Point Habitat sont également disponibles pour tout renseignement, n'hésitez pas à nous contacter ou à venir au Point Habitat :

**POINT HABITAT - GIS/ESE**  
19 Place Lachambeaudie - LAC LD45  
75570 Paris Cédex 12

**Tél 01 58 76 49 56**  
Ouvert au public de 9H à 16H sauf le mercredi de 13H45 à 16H  
Vacances scolaires : lundi, mardi, jeudi, vendredi de 9H à 13 H

Demande ou renouvellement de Prêt Travaux et/ou Véhicule possible pour les agents victimes des intempéries sur présentation d'une déclaration de sinistre survenu dans une commune reconnue en état de catastrophe naturelle jusqu'au 31/12/2016.

